



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Légion d'honneur

Question écrite n° 64591

Texte de la question

M. Francis Hillmeyer attire l'attention de M. le Premier ministre sur la publication au Journal officiel de la liste des personnes élevées, promues ou nommées dans l'ordre national de la légion d'honneur. La dernière parution (décret du 13 juillet 2001), publiée au Journal officiel du 14 juillet 2001, dresse une liste de 654 personnes qui se voient ainsi honorées dans les plus prestigieux de nos ordres nationaux. Pour chacune d'entre elles, il est fait état de son nom (ainsi que du nom de jeune fille pour les dames), de son ou ses prénoms, de sa profession et/ou de ses fonctions (éventuellement aussi son dernier grade dans l'ordre et de sa date de nomination), mais aucune mention quant à son domicile. Or, une mention supplémentaire indiquant le lieu de résidence du récipiendaire, sa ville ou sa commune et son département (sans pour autant indiquer son adresse complète afin de préserver sa vie privée), faciliterait grandement la lecture de cette liste, notamment pour les journalistes qui ont évidemment à cœur d'informer rapidement leurs lecteurs de ces nominations de personnalités connues nationalement ou localement, mais aussi pour les élus, parlementaires, élus locaux, etc. qui souhaitent être les premiers à féliciter les dignitaires. Il lui demande quel est son avis eu égard à cette suggestion.

Données clés

Auteur : [M. Francis Hillmeyer](#)

Circonscription : Haut-Rhin (6^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 64591

Rubrique : Décorations, insignes et emblèmes

Ministère interrogé : Premier Ministre

Ministère attributaire : Premier ministre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 juillet 2001, page 4328